



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

Expérimentation EMPLOIS FRANCS en ESSONNE

condition obligatoire à respecter : recruter un jeune qui réside dans les ZUS suivantes :

- La Nacelle à Corbeil Essonnes
- Les Tarterêts à Corbeil Essonnes
- Montconseil à Corbeil Essonnes
 - Le Canal à Courcouronnes
 - Les Pyramides à Evry
 - Le Parc aux Lièvres à Evry
- Le Grand Ensemble du Plateau à Ris Orangis

Objectif	soutenir l'emploi des jeunes dans les zones urbaines sensibles (ZUS)
Programmation 2013/2014	5000 au niveau national
Public visé	jeunes à la recherche d'un emploi remplissant les conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none">● être âgés de 16 à moins de 30 ans● résider depuis au moins 6 mois consécutifs dans une zone urbaine sensible (ZUS) de la CAECE ou de la CASE● être en recherche d'emploi depuis au moins un an● pas de condition de diplôme
Employeurs	entreprises du secteur marchand quel que soit le lieu d'implantation à l'exception des employeurs situés à Monaco pas de condition de taille d'entreprise
Caractéristiques du contrat	Embaucher le jeune en CDI à temps complet
Montant de l'aide	5 000€ (2 500 x 2)
Procédure et modalité de versement	la demande d'aide est déposée par l'employeur auprès de Pôle emploi : <ul style="list-style-type: none">* lors de la conclusion du contrat de travail* ou dans le délai d'un mois suivant le 1er jour d'embauche L'aide fait l'objet de 2 versements : <ul style="list-style-type: none">* Le premier versement est dû au terme de la période d'essai.* Le second est dû au terme du dixième mois d'exécution du contrat de travail. Remplissez la demande grâce au formulaire disponible sur le site www.ville-gouv.fr.